

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 1772

AMENDEMENT

présenté par
M. Juvin

ARTICLE 24

À l'alinéa 11, substituer aux mots :

« qui sont encaissées en son nom propre par le redevable »,

les mots :

« que le redevable encaisse en son nom propre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.